Université Paris-Sud 11

Université de Caen

Basse-Normandie

Diplôme interuniversitaire

« Adolescents d’aujourd’hui : savoirs, pratiques, partenariats »

Année 2014-2015

Promotion Janusz KORCZAK

|  |
| --- |
| **ADOLESCENTE EN ERRANCE :** |
| **QUEL ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF POSSIBLE ?** |

Mémoire présenté le 17 Septembre 2015

Par BOUTET Angéline

Née le 11 Avril 1979

Educatrice Spécialisée

EDS de CRETEIL

TABLE DES MATIERES :

Introduction………………………………………………………………...……..p 3

Partie 1 : Récit de vie : Le parcours singulier de J. ………………....p 4

1. Cadre légal d’intervention professionnelle……………………………….……p 4
2. Historique familial et de la mesure éducative..…………………………….….p 5
3. Accompagnement de la jeune………………………………………………….p 6

Partie 2 : Apports théoriques ……………………………………………….p 13

1. Processus d’errance, tentative de définition……………………………..…….p 13
2. Deuil et Adolescence.……………………………………………………….....p 16
3. Le rapport au corps : quel usage de ce dernier par les jeunes errants ?..............p 18
4. Les fonctions psychiques de l’errance………………………………………....p 20

Partie 3 : Réflexion et Perspectives…………………………………….….p 23

1. Errance : seule issue, moyen de survivre ?.........................................................p 23
2. Garder à l’esprit le sujet désirant… ……………………………………….…..p 25
3. Malgré les limites de l’accompagnement éducatif en EDS…………………....p 26

Conclusion…………………………………………………….…………………..p 29

Bibliographie…………………………………………………..………………….p 30

INTRODUCTION

« Je sais plus, je suis complètement perdue …». Ces mots prononcés par J., au téléphone, d’une voix à peine audible, en février 2015, résonnent dans mon esprit.

Educatrice spécialisée exerçant à l’Espace des Solidarités (EDS) de CRETEIL, depuis juillet 2014, il me paraissait indispensable, après 4 ans d’exercice au sein de la Cellule de Recueil et de Traitement des Informations Préoccupantes de la SOMME (80), mission plus à distance du public, de réactualiser mes connaissances sur le public adolescent, ayant en charge, plusieurs mesures d’assistance éducative, judiciaires ou non, concernant ce public, dans le cadre de mes nouvelles fonctions. Interpellée notamment par la situation d’une adolescente, J, âgée de 17 ans, qui m’a été présentée comme étant fugueuse et dont je devais assurer le suivi, je découvrais, en octobre 2014, alors que débutaient les sessions d’enseignement du Diplôme Interuniversitaire, que cette adolescente se trouvait en situation d’errance.

Dans le cadre de la protection de l’enfance, en EDS, comment accompagner cette adolescente mineure, en situation d’errance ? Comment exercer un mandat de protection, lorsque l’adolescente est géographiquement instable et ne s’engage dans aucune des propositions d’accompagnement qui lui sont faites ? Quels objectifs d’accompagnement fixer ensemble ? Ainsi, dans quelle mesure la création et le maintien d’un lien de confiance avec l’adolescente, peuvent lui permettre d’investir l’accompagnement éducatif proposé ? J’ai avancé l’idée que plus le travail partenarial est développé autour de l’adolescente, plus cette dernière pourra se saisir de l’espace d’accompagnement offert. Plus le professionnel crée du lien autour de la jeune, plus il sera permis à celle-ci de disposer d’un « réseau » et peut-être de développer une relation d’aide suffisamment sécurisante et authentique pour investir cette relation et se sentir investie.

J’exposerai, dans un 1er temps, le récit clinique de la situation de J, puis je m’intéresserai à la notion d’errance, la créativité et les limites de celle-ci et les fonctions psychiques qu’elle peut recouvrir. Enfin, j’essaierai de mettre en lumière comment les apports de l’accompagnement de J, combinés à mes travaux de recherches, m’ont permis d’interroger ma pratique et mon cadre d’intervention. Je tenterai d’expliquer en quoi, ce travail m’a permis de redéfinir l’essence de ma pratique, à savoir, l’accompagnement d’un sujet désirant.

PARTIE 1 : RECIT DE VIE : LE PARCOURS SINGULIER DE J.

1. CADRE LEGAL D’INTERVENTION PROFESSIONNELLE

Avant propos, quelques mots de mon parcours professionnel. Educatrice spécialisée, diplômée en 2003, j’ai choisi d’exercer à l’Aide Sociale à l’Enfance. J’ai débuté professionnellement, auprès d’adolescents, âgés de 12 à 15 ans, au sein d’un groupe d’accueil et d’orientation dit, accueil d’urgence (accueil 2 mois, renouvelable 2 fois) pendant 3 années. J’ai ensuite exercé auprès d’enfants plus jeunes, âgés de 6 à 13 ans, sur un groupe de vie moyen-long terme (en moyenne accueils de 2 ans). Puis, j’ai exercé à la Cellule de Recueil et de traitement des Informations Préoccupantes de la SOMME pendant 4 ans. J’ai réintégré le Conseil Général du VAL-DE-MARNE et pris mes fonctions de « référente ASE » en juillet 2014.

Un sourire. 2 septembre 2014. J. a eu 17 ans la veille. Nous nous rencontrons pour la première fois. Je viens d’être nommée référente de sa situation. Elle me sourit donc, lorsque je me présente. Sa mère également. Nous faisons connaissance au Tribunal de Grande Instance de CRETEIL. J. a rendez-vous chez la Juge des Enfants. Elle n’en est pas à sa première audience ; assistance éducative. La prolongation de la mesure de placement est sollicitée. La magistrate connait bien la famille. Elle a œuvrée pour la sœur ainée et l’un de ses frères. La protection judiciaire de l’Enfance « est principalement régie par les articles 375 et suivants du Code Civil (et par les articles 1181 et suivant du Code de Procédure Civile). L’intérêt de l’enfant, la prise en compte de ses besoins et le respect de ses droits doivent guider toute décision le concernant. Ils constituent des principes fondamentaux sur lesquels repose le dispositif de protection de l’enfance[[1]](#footnote-1) ».

Lorsque j’exerçais en foyer, j’ai eu à accompagner des mineur(e)s fugueurs(euses). Au sein d’une équipe pluri professionnelle (éducateurs, éducateur technique, éducatrice scolaire, assistante sociale, psychologue, chef de service et directrice), nous tentions de proposer aux jeunes d’autres moyens d’expression que la fuite, pour exprimer leur mal-être. En EDS, le travail de référent est plus « solitaire ». Bien sûr, il ya une équipe « enfance » : éducateurs, assistants sociaux, une psychologue, un chef de service et une inspectrice de l’Aide Sociale à l’Enfance. Mais c’est le référent qui dans le cadre de ses missions, coordonne les actions à mener en direction de l’enfant ou de l’adolescent, participe à son orientation, veille au respect des attendus du Juge des Enfants ou du contrat d’aide administrative et il accompagne la famille. Le référent est porteur et garant du projet du mineur.

Si l’équipe dispose d’une réunion clinique hebdomadaire, la multitude de situations dont chaque référent a la charge ne permet qu’une rapide revue des urgences ou des situations difficiles. Ainsi, les temps de réunion, les liens avec les partenaires participant à la prise en charge du jeune sont primordiaux pour garder la juste distance d’avec une situation. Ce sont les regards croisés de chacun qui garantissent aux jeunes et à leur famille, un accompagnement professionnel et objectif. Cependant, l’échange, en dehors de ces temps de réunion reste évidemment possible.

1. HISTORIQUE FAMILIAL ET DE LA MESURE EDUCATIVE

J. est issue d’une fratrie de 5 enfants, de deux pères différents. Sa mère a eu une première fille (S. âgée de 26 ans) et un fils (B âgé de 25 ans) d’une première union. Puis avec le père de J., un second fils, (E. âgé de 19 ans), J âgée de 17 ans et un dernier garçon (P. âgé de 14 ans).

La fratrie bénéficie dès l’enfance de mesures d’aides éducatives judiciaires. La mère rencontrait des difficultés dans la prise en charge de ses 1ers enfants. Les premières années de vie avec le père de J. semblent apporter un peu de sérénité à la famille. Cependant rapidement le couple parental connait des épisodes de violence et les dysfonctionnements du couple mettent les enfants en danger. Le couple se sépare alors que J. a 7 ans. Le père, suite à la séparation devient sans domicile fixe. J. vit auprès de sa mère. . L’année suivante, la mère est hospitalisée dans le cadre d’une dépression. La mère évoque les agissements de son fils ainé (B ; âgé alors de 15 ans), à l’égard de J. (âgée, alors de 8 ans). Les éléments contenus dans le dossier, ne me permettent pas de pouvoir préciser la nature des faits, mais J. aurait été victime d’agression sexuelle de la part de son frère B. Dans l’historique familial, rien n’est transcrit à propos de la façon dont les choses ont été traitées tant pour J., que pour son frère, tant au niveau familial que judiciaire. Cependant, suite à ces révélations et compte tenu de l’incapacité de la mère à prendre en charge sa fille, J. et E. s’installent chez leur père.

J. voit de manière épisodique sa mère. Quelques mois plus tard, le père tente de mettre fin à ses jours et c’est J. qui a trouvé Monsieur inconscient et a prévenu les secours. Une mesure de placement est prise à ce moment-là. J. a 14 ans. Si la mineure arrive à se poser et même un temps à se projeter au sein de la famille d’accueil où elle est prise en charge, les discours contradictoires de Monsieur et le conflit de loyauté dans lequel est pris J., mettent à mal le projet éducatif de la jeune fille. J. adopte des comportements inadaptés qui aboutiront à la main levée de son placement, tout comme E. qui avait adopté des telles attitudes, au préalable. E. s’inscrit dans de nombreuses conduites à risque (addictions, petite délinquance), qui l’amènent à avoir un suivi PJJ.

Les liens entre J. et sa mère restent distants ; Madame met en avant son état de santé comme obstacle à la prise en charge lors d’hébergement de sa fille. Suite à la mise en échec de son placement, de la dégradation de son comportement de l’absence d’adhésion, tant de la jeune que de la famille, la mineure rentre au domicile paternel, en avril 2013. Un suivi éducatif en milieu ouvert, judiciaire se poursuit au domicile de Monsieur.

Monsieur décède en septembre 2013, dans des conditions floues. J. s’installe alors chez sa mère. L’ensemble de la famille est bouleversée par ce décès. La violence verbale existante entre E. et J. et la grande difficulté pour Madame de prendre en charge de manière sécure sa fille, amènent les travailleurs sociaux et la juge des enfants à prendre une nouvelle mesure de placement, en mars 2014. J. est dans un état physique assez dégradé ; elle commence à cette période à « fuguer » sur d’assez longues périodes, à errer en province. Sa mère réussit à la faire revenir en région parisienne, afin qu’elle puisse être prise en charge par l’ASE. J . tolérera l’accueil en structure pendant un mois, le temps de se refaire une santé. C’est une jeune fille agréable et dans l’échange. Elle communique assez facilement avec l’équipe éducative et semble apprécier l’espace de parole et d’écoute offert par les professionnels. Toutefois, quelques semaines plus tard, J. repart sur les « routes ». Elle se rend à des « free party » avec sa sœur ainée, fume du cannabis. Elle ne s’engage dans aucun des projets qui lui sont proposés.

Le couple parental ne résidait pas au sein de la même commune. Le suivi effectué par l’EDS du domicile paternel est transféré à l’EDS de CRETEIL, où réside la mère. Un changement d’adulte référent s’opère de fait. J. ne vient pas aux rendez-vous proposés par la collègue. Elle est déscolarisée, depuis de nombreux mois maintenant, sans projet de scolarité ou de formation. De nombreux projets, type séjour de rupture, en lien avec les désirs exprimés par la jeune, sont montés, sans que la jeune ne donne suite.

1. ACCOMPAGNEMENT DE LA JEUNE

En septembre 2014, Mme C., référente du suivi de J., quitte le service. Les situations que celles-ci suivaient sont passées en revue en équipe et réattribuées. Le parcours de vie de J. et sa situation me touchent et je sollicite la possibilité de devenir référente.

Je me rappelle donc, son sourire, lorsque je la rencontre pour la première fois. Je m’attendais à plus de défiance et peut-être même de la lassitude exprimée par la jeune, au regard de ce nouveau changement d’adulte référent. D’autant que se rencontrer chez le magistrat, n’est pas toujours simple, au regard de ce qui s’y joue.

J. est jolie. Cela me frappe, car immédiatement je pense au risque supplémentaire que cela représente d’être jolie dans la rue. Elle adopte un look vêtements larges et grosses chaussures mais se présente propre aux entretiens, plus particulièrement, ce jour-là, alors que nous rencontrons le magistrat. La jeune et sa mère m’accueillent chaleureusement. J. bavarde aisément. Malgré son apparence, elle est discrète. Elle me parait sereine. Madame déplore le mode de vie de sa fille, et très vite, me dit « ne pas pouvoir la garder à la maison ».

La jeune fille expose au magistrat, son inscription réalisée la veille, seule, en seconde dans un lycée Val-de-Marnais dispensant des formations dans le secteur horticole et agricole. Elle semble motivée et inscrite dans une dynamique d’insertion émanant de son propre élan. J. accepte l’idée de retourner vivre au sein d’une structure éducative. Cependant, l’adoption récente de sa chienne, âgée de deux mois, lui fait émettre des réserves. J. a déjà énormément investie sa chienne. Cette dernière commet des bêtises au domicile de la mère qui refuse de la garder au domicile. Nous évoquons, avec le magistrat, l’impossibilité pour J. d’être prise en charge en structure, accompagnée de sa chienne. J. ne peut se résoudre à la confier à un service de protection animale et explique qu’elle demandera à des amis de s’en occuper la semaine et elle, la récupérerait le week-end.

En réalité, J. n’a pu confier sa chienne à des connaissances qu’une dizaine de jours. Elle ne s’est pas rendue en cours au-delà. Elle n’a pas réintégré le foyer de jeunes filles. Elle passait au sein de la structure échanger avec les éducatrices, manger un bout puis repartait. J. ne dispose pas de téléphone portable; en effet, elle l’a perdu, lors de l’un de ses déplacements en province, au cours de l’été. Madame dans ce contexte refuse de lui fournir un nouvel appareil. Ainsi, je passe par Madame pour avoir des nouvelles de la jeune, et lorsqu’elle se trouve au domicile maternel, pouvoir échanger avec elle. J. ne vient pas à chacune des rencontres proposées.

Lorsque nous évoquons son projet de formation et son exclusion du lycée, la jeune fille explique que le niveau était trop élevé et que se lever tous les jours et rester à écouter était trop difficile pour elle, qu’elle n’avait plus l’habitude. Avec son accord, un rendez-vous à la Mission Locale d’Aide à l’Insertion est pris, afin de faire le point et éventuellement lui faire intégrer une plateforme, où lors de stages elle aurait pu approcher différents corps de métier susceptibles de lui plaire dans la branche agricole. J. ne se présentera pas.

Lorsque je la rencontre en entretien, J. est avenante mais se livre peu, nous apprenons à nous connaitre. Rapidement, alors qu’elle est exclue du lycée, laissant entendre « être paumée », elle évoque succinctement son chagrin quant au décès de son père, il y a tout juste un an, période qui la bouleverse. Je lui propose un accompagnement thérapeutique. A ma grande surprise, J. adhère à cette idée! Nous échangeons en équipe, de la situation de cette jeune fille. La psychologue du service se propose de recevoir au préalable J., afin de pouvoir organiser un rendez-vous pour la jeune au CMP. Deux entretiens sont proposés auxquels J. ne se rendra pas.

La jeune fille me dit être favorable à ce que je recherche un lieu de vie susceptible de l’accueillir avec son animal, dans la mesure où elle refuse de s’en séparer. Sacré challenge! Aucun établissement en région parisienne, accueillant des mineurs, n’acceptent les animaux. Pas plus de résultats auprès des centres de placement familiaux, alors j’ai cherché du coté des lieux de vie en province. Assez rapidement, j’ai une piste près de LYON. J’adresse une note de situation ainsi qu’à une quinzaine d’autres lieux de vie. Hélas, le lieu de LYON ne donnera pas suite, ni aucun autre. La perspective d’un lieu d’accueil avait redonné de l’espoir à Madame, qui se trouve fortement déçue. Madame me dit alors, que J. « reste dans les parages car vous aviez une piste et là, plus rien »… Elle ne peut ni ne veut garder sa fille au domicile, avec sa chienne. Madame refuse de se déplacer au service, afin que nous puissions s’entretenir de l’avenir et du projet de sa fille. La précédente collègue faisait état de la présence d’armes au domicile. Une visite à domicile, dans ce contexte semble inopportune. Nous échangeons cependant fréquemment au téléphone jusque janvier 2015. Madame note que J. s’alcoolise de plus en plus lorsqu’elle est de passage. Madame n’a plus de nouvelles de sa fille pendant plusieurs jours. Elle appelle alors au service, en colère qu’aucun lieu ne soit trouvé, mettant en avant ses difficultés de santé, son nouvel époux resté à l’étranger qui ne comprendra pas le mode de vie de sa fille, son jeune garçon présent au domicile qui a besoin d’elle, tout comme sa propre mère… Madame semble dépassée... Mais elle ne remet pas en question son fonctionnement parental. Concernant le deuil du père de J., Madame met en avant sa propre souffrance, explique que l’ensemble de la famille est dévasté. Toutefois, elle est en difficulté pour reconnaitre la souffrance singulière de sa fille.

Madame me fait part de la dégradation de l’état physique de sa fille. Elle déplore que J. ait les cheveux rouges, puis des locks. Madame dit que sa fille ne l’écoute pas, rentre à n’importe quelle heure la nuit, dort la journée. J. viendrait manger, se doucher, dormir puis repart. La jeune fille se rend à des free-partys avec ses amis. Elle concède consommer du cannabis et d’autres stupéfiants de type ecstasy. Elle dit ne pas toucher aux drogues dures. Elle dit qu’il s’agit d’une consommation « festive », lorsqu’elle se rend à des festivals.

Lorsque nous évoquons sa vie quotidienne, où et comment vit-elle, J ; évoque avoir « un noyau dur d’amis » avec qui, « au moins, elle ne se sent pas seule ». Ces amis ne sont pas tous mineurs et ce serait essentiellement des garçons. J. vit au sein de différents squats avec eux. Géographiquement, elle ne se cantonne pas uniquement à la région parisienne. Elle se rend à des free-party organisées partout sur le territoire français. Elle « vivote » au sein de villes moyennes de province (NANTES,STRASBOURG). J. explique que sa chienne a des frères et sœurs. Ce sont ses amis et d’autres connaissances qui ont adopté ces animaux. Ainsi, tous les propriétaires prennent des nouvelles des animaux des chiens des uns et des autres, « un peu comme une famille ».

Pour se nourrir et subvenir à ses besoins, la jeune fille explique faire la manche et voler dans les supermarchés. Elle est débrouillarde, cependant, le fait même d’être une jeune fille évoluant au sein de jeunes (et moins jeunes) marginaux, la place en situation de plus grande vulnérabilité encore. Elle cache sa féminité sous d’amples vêtements, souvent masculins. Elle met en avant le groupe d’amis, comme forme de protection, en concédant les limites de ce dernier, lorsque les « copains » rencontrent des copines, ou si la prise de toxiques les rend indisponibles.

En lien avec ses conditions de vie, j’ai tenté d’approcher J. par le soin physique à lui apporter. Il me semblait intéressant de pouvoir l’accompagner dans ces démarches de soin, auxquelles elle se disait favorable. Deux rendez-vous ont été pris auprès d’un médecin de la Maison Des Ados, auxquels la jeune ne s’est pas rendue.

Dans l’idée de permettre à J. de se confectionner « un réseau » de professionnels qu’elle puisse solliciter et interpeller, en dehors de mon intervention, un rendez-vous avec l’un des médecins de la Maison des Ados, située à CRETEIL est pris. Nous échangeons au préalable avec le médecin et l’infirmier de la situation de J. Il me semble important, alors, que J. soit accompagnée physiquement aux rendez-vous pris. Je lui propose d’être présente. Elle accepte et semble enthousiasmée. Toutefois, elle ne se présentera pas au rendez-vous fixé. Lorsque par le biais de sa mère, j’arrive à la joindre de nouveau et lui rappelle ce rendez-vous raté, je lui dis machinalement « c’est pas grave, je vais voir avec le médecin pour t’obtenir un autre rendez-vous », la jeune me répond « si c’est grave, j’ai besoin de voir un médecin ». Je lui redonne les coordonnées de la maison des ados, lui indique les urgences hospitalières, si nécessaires et lui reprends un rendez-vous. Bien qu’un courrier ait été adressé au domicile de sa mère, la jeune dit ne pas avoir eu connaissance de ce rendez-vous et ne s’est pas présentée. Le médecin et l’équipe du point écoute jeunes reste à sa disposition, j’ai transmis à la jeune la plaquette de la Maison Des Ados.

Dans ce même laps de temps, j’évoque lors d’une intervention de Mr CHOBEAUX, au cours d’une session du DIU, mes difficultés à trouver un lieu susceptible d’accueillir l’adolescente et son chien. Mr CHOBEAUX, formateur du DIU, me fait alors parvenir une liste de lieux engagés dans le réseau professionnel en cours de constitution « La Nouvelle Cordée ». Il s’agit de Lieux de Vie et d’Accueil, ayant réfléchi aux problématiques particulières de jeunes en errance, travaillant à partir de la réalité de ces jeunes et proposant un accompagnement adapté à ces difficultés : acceptation d’un rythme plus lent, en lien avec la capacité d’acceptation du jeune à son projet, possible accueil de leur animal, inscription dans un travail de reconstruction de liens, notamment de confiance, avec des jeunes défiant tous liens et travail partenarial étroit avec les partenaires dont l’ASE. De l’accompagnement sur mesure, un accueil atypique, pour un travail qui l’est tout autant ! J. est favorable à un départ en province. Le seul hic, c’est l’absence d’agrément ASE du VAL-DE-MARNE, du lieu repéré, disposé à l’accueillir dès que la jeune sera prête. Pour préparer cet accueil un rendez-vous est prévu avec le responsable de l’association, Mr S. J. ne se présentera pas. Je devais la recevoir au service, sa mère me contacte quelques minutes avant l’heure prévue m’informant que J. se lève à peine et qu’elle ne viendra pas. J. au téléphone m’expliquera être séduite par le projet, mais craindre de ne pas pouvoir tenir en un même lieu, ne pas être capable de reprendre le chemin d’une formation… je l’invite à rencontrer Mr S., afin de lui poser toutes les questions qu’elle se pose sur le fonctionnement de l’association. Je lui ai évoqué leur projet d’établissement, l’habitude qu’ils ont d’accompagner des jeunes ayant été en situation d’errance, J. concède venir mais ne se rendra pas au rendez-vous. Je rencontrerai seule, le responsable de l’association. Bien que J. soit absente à cette rencontre, le responsable explique rester disponible pour la jeune dès lors qu’elle sera prête. Je lui évoque les réserves de ma Direction, concernant l’absence d’agrément ASE de l’association. Mr S. me dit travailler avec d’autres conseils généraux. Cependant, la Direction, refuse le départ de l’adolescente au sein d’une structure n’ayant pas l’agrément de l’ASE du VAL-DE-MARNE.

L’absence de J. aux rencontres prévues, ses doutes et les réserves que je suis forcée d’admettre quant à son réel «  investissement » dans son projet d’orientation, c'est-à-dire mon énergie dans ce projet plus visible que son désir et ses attentes, ont raison de l’Inspectrice qui dans ce contexte trop incertain, n’est pas en possession d’éléments suffisamment solides pour défendre le projet auprès de la Direction en dépit de l’absence d’agrément.

Madame est partie en Algérie pendant 5 semaines, de mi-janvier à fin février 2015. Madame a un nouveau compagnon, avec lequel elle se serait mariée en ALGERIE, où il vit encore. Madame forme le projet que Monsieur la rejoigne en France. Nous avions convenu que Madame me donnerait ses coordonnées de façon à ce que je puisse la joindre en cas de besoin. Elle ne le fera pas. En prévision de l’absence maternelle, j’avais sollicité auprès de l’Inspectrice, la possibilité qu’un téléphone prépayé puisse être financé pour que J. soit joignable. Cette demande a été refusée. Ainsi, je n’ai eu aucun lien avec la jeune durant ce laps de temps. .

Son « look errant » se « durcit » en février 2015. Afin de faire le point sur la situation de la jeune avec le magistrat, j’ai sollicité une audience. Je suis très surprise de voir J. présente avec sa mère. Madame est rentrée il y a quelques jours mais ne m’avait pas prévenue. Son époux est venu en France avec elle.

Alors que j’ignore où elle se trouvait, J. a su par sa mère qu’une audience se tiendrait et a donc pris le train la veille pour être présente. Je suis donc surprise et contente de revoir J. L’adolescente supporte difficilement les remarques de sa mère, balaie les reproches de celle-ci d’un mouvement de la main… Madame demeure dans la critique de J. Son discours traduit de la lassitude, plus que de l’inquiétude, à mon sens.

J. porte des treillis militaires, un blouson de l’armée et des rangers. Elle arbore les cheveux rasés à l’arrière de son crane et le reste de ses cheveux est rassemblés en grosses dreads locks. Elle a maigrie et pourtant je lui trouve l’air presque apaisé. Elle fait suivre désormais son gros sac à dos avec elle. Elle m’informe avoir depuis peu, un petit ami, A. C’est lui qui s’occupe de sa chienne, restée à STRASBOURG. Alors que nous attendons, J. évoque ce jeune homme, âgé de 20 ans, en situation d’errance également. A eux deux, ils ont 3 chiens. Ils mendient ensemble et dans le discours de la jeune fille, ils se soutiennent. J ne m’en dira pas plus. Sa mère déplore l’état de saleté dans lequel sa fille s’est présentée au domicile avant l’audience chez le magistrat. J. explique au magistrat qu’elle connait les lieux où elle peut se doucher, manger et rencontrer des éducateurs. « On peut rester au chaud la journée ». Elle se trouve alors à STRASBOURG et explique qu’avec A. , ils comptent « bouger ».

J. lors de l’audience me dit qu’elle se débrouillera pour se procurer un portable, toute seule. Nous convenons qu’elle me laisse alors ses coordonnées, sur mon répondeur si je suis absente, afin que je puisse la recontacter. Je n’ai pas eu de nouvelles par la suite.

Depuis, je n’ai plus de nouvelles de la jeune et Madame ne se manifeste plus. Je tente de la rencontrer à l’EDS. Madame ne se présente pas.

A deux mois de sa majorité, j’adresse un courrier à la jeune fille, afin de lui rappeler que je suis à sa disposition et disponible pour l’accompagner dans une démarche de demande de contrat jeune majeur si elle le souhaite.

PARTIE 2 : ELEMENTS THEORIQUES :

1. PROCESSUS D’ERRANCE, TENTATIVE DE DEFINITION

« Si le passage adolescent est une errance du sens à travers une longue quête, pour certains elle devient une errance dans l’espace à défaut de trouver un lieu où vivre que sa famille n’a pas su lui pourvoir. L’errance est une chronicisation de la fugue, ces jeunes poursuivent le fantasme d’échapper à toute contrainte […].[[2]](#footnote-2) »

La situation de J. m’a été présentée comme une jeune fugueuse, pour laquelle de nombreux projets avaient été tentés, y compris la proposition d’un séjour de rupture à l’étranger, que la jeune n’a pas été en mesure d’investir. Si J. a approché le monde de la rue par le biais de fugues, lorsque je l’ai rencontrée, la jeune fille était déjà inscrite dans des mécanismes d’errance. Je ne l’ai pas compris ou perçu immédiatement. Que recouvre la notion d’errance ? Qui sont les jeunes errants ? Je n’essaierai pas de dresser un portrait type, j’en serai bien incapable qui serait faux et réducteur. Chaque errant, jeune ou moins jeune, a sa propre trajectoire. Cependant, je souhaiterai exposer quelques éléments de compréhension de la vie de ces jeunes, masse anonyme d’individus en recherche de singularité ou l’inverse parfois, de manière plus ou moins consciente.

Tristana PIMOR évoque 4 séquences au sein de la « carrière » d’un jeune en errance. Elle cite en premier lieu « une phase d’entrée qui octroie une position « *Satellite* », puis « une phase d’hésitation qui donne la place au *Zonard Intermittent au sein de la Zone* », ensuite « une phase d’extrême engagement qui signe l’aboutissement de la carrière zonarde en délivrant le statut de *Zonard Expert* » et « enfin, la sortie ou la bifurcation qui se traduit : soit par l’adoption d’une vie de saisonnier en camion qui accorde le statut de *Traveller* et constitue l’objectif idéalisé de tous les Zonards ; soit par un retour à une vie classique (appartement, travail ou formation) ; soit par une clochardisation, une errance institutionnelle ; soit encore par la mort[[3]](#footnote-3) ».

Je me rends compte en avançant dans mes recherches, que ce que je perçois de J., ce qu’elle me laisse voir d’elle et le discours qu’elle me tient semble bien rodé. Elle n’en est plus à une initiation, une découverte de ce mode de vie, J. a « adopté » les codes et les modalités d’une vie errante.

Initiées dans les années 1990 par les CEMEA, menées par François CHOBEAUX, les premières études-enquêtes concernant les jeunes en errance débutent avec l’observation de la population qui se déplace alors de festivals en festivals. F.CHOBEAUX note que ces jeunes « se déplacent sans but et sans projets en petits groupes informels à la structuration éphémère. Ils sont souvent dans des états psychiques seconds liés à leur utilisation massive d’alcools et de produits toxiques divers, comme dans une recherche éperdue d’un impossible équilibre. Ils errent du printemps à l’automne au hasard des occasions et des rencontres. […] La vie de zonard est en fait beaucoup plus pour eux la fuite permanente, douloureuse et désespérée, d’une souffrance individuelle impossible à gérer et à dépasser, que la mise en acte du choix d’un mode de vie épanouissant fait d’hédonisme, de convivialité inventive et de liberté.»[[4]](#footnote-4)

Dans ce cadre, si je peux essayer de comprendre ce que l’adolescente cherche dans ce mode de vie, je me demande ce qu’elle y trouve, au final. Ou plutôt, ce qu’elle y trouvera à terme…J. reste discrète sur son quotidien, ses fréquentations, l’organisation de sa survie…

David LE BRETON note que « dans une forme de bravade, ils font de l’existence des autres une forme de repoussoir, ils dénoncent l’aliénation, l’enfermement dans les routines, et ils revendiquent la liberté comme un choix personnel oubliant les souffrances qui ont provoqué la fugue, puis l’errance.  […] La réalité de la zone est âpre, elle implique le froid, la faim, la promiscuité, le manque de sommeil, l’alcool, les drogues, les toxiques, les violences à l’intérieur des squats ou dans la rue, les relations sexuelles plus ou moins consenties, souvent sans préservatifs. »[[5]](#footnote-5) J reconnait les prises de toxiques « festives » dit-elle, puis concèdera quotidiennes, au moins pour l’alcool. Lorsque nous échangeons, je m’aperçois que la solidarité avec « son noyau dur » semble relative. J. banalise et change de sujet.

F. CHOBEAUX écrit que « les professionnels travaillant sur la question de l’errance ont […] construit une échelle d’identification des responsabilités, étalonnée de trois repères : le choisi, l’assumé et le subi. Celui qui choisit est dans l’action responsable, celui qui assume s’adapte aux contraintes extérieures, celui qui subit est dirigé par l’extérieur ».[[6]](#footnote-6)

Dans le discours que J. tient, on pourrait croire qu’elle a choisi ce mode de vie. Elle a pu expliquer souhaiter vivre proche de la nature, voyager, vivre de fêtes et près de ses « amis ». Elle a pu me dire, ne pas se sentir prête pour une vie rangée, vouloir vivre autrement, autre chose. Elle dit « gérer », « maitriser ses consommations », elle se dit protégée par ses amis. Et semble s’isoler de plus en plus. Les liens avec sa mère sont de plus en plus distendus et tendus lorsqu’elles sont en présence.

François CHOBEAUX poursuit pour complexifier et dépasser la représentation axiale « choisi-assumé-subi », en expliquant que « 3 grandes dynamiques » ont été « identifiées, qui conduisent les attitudes et les choix des jeunes en errance : ceux qui se cherchent, ceux qui se fuient et ceux qui se perdent.  Ceux qui se cherchent semblent, pour beaucoup d’entre eux, avoir vécu des enfances équilibrantes. […] Cependant, ils ne se satisfont pas de ce qu’ils ont, de ce qu’ils sont, il y a encore quelque chose qu’ils veulent trouver, qu’ils souhaitent vivre, dans une dernière prise de distance avec la sécurité de la normalité et avant l’entrée définitive dans la vie adulte.[…] Les dynamiques individuelles de ceux qui se fuient sont tout autres.[…] Le lien d’attachement a été précocement malmené, rompu, et ces jeunes ne savent pas vraiment qui ils sont. Pour eux, l’errance n’est pas une quête de soi, la recherche d’un petit plus structurant, mais clairement une fuite éperdue et impossible (comment fuir son ombre et ce que l’on est ?), où l’agir permanent et impulsif tient lieu d’être. […]. Pour d’autres, au bout du chemin de fuite vient ce qui s’impose inéluctablement : la perte de soi. Ceux qui se perdent sont trop en souffrance, en manque de sens pour pouvoir se protéger, se ressaisir ; ils sont déjà trop détruits psychiquement et physiquement par les toxiques et les maladies, certains étant victimes d’un malheur qui a brutalement enrayé leur recherche de sens ou leur fuite. Ils n’ont plus envie de faire l’effort de vivre dans la société des « inclus »[[7]](#footnote-7) ».

Au regard du jeune âge de J., il me semble que la concernant, elle pourrait se trouver dans une dynamique de recherche d’elle-même, de ses limites mais peut-être également dans une dynamique de fuite, de son histoire personnelle et familiale, d’oubli de l’absence cruelle de son père, entre autre.

1. DEUIL ET ADOLESCENCE

L’histoire familiale de J. est jalonnée de ruptures de liens. Si elles n’expliquent pas à elles seules la trajectoire de la mineure, elles ont sans doute développé de profondes blessures chez elle. Comment un deuil vécu à l’adolescence peut impacter le processus adolescent et la construction de la personnalité de celui-ci ?

Il semble que le décès du père de J. soit le déclencheur de l’entrée dans l’errance de J. Forme de chute sans fin et sans fond, (car une fois touché le fond, on peut retrouver l’énergie de pousser pour remonter ?) Abandon des normes traditionnelles de la vie, majorées par l’incapacité de sa mère à lui accorder l’attention nécessaire, elle-même en proie à un impossible deuil, tournée vers sa peine, indisponible pour reconnaitre la souffrance de sa fille. J. a alors élu, son « noyau dur d’amis » comme seule ressource affective, copains tout d’abord de défonce festive, devenus compagnons d’une route bien incertaine...

«  Au sens général, le traumatisme est une blessure avec « effraction ». Au niveau psychique le deuil est un traumatisme en raison de l’impact de la confrontation à la mort et des bouleversements intrapsychiques et intersubjectifs qu’elle impose.[…] La mort d’un proche conduit à une rupture violente des repères antérieurs, des certitudes et des habitudes. Elle fait véritablement effraction dans la continuité de vie d’un sujet et s’impose à lui ; tout autant que s’imposent toutes les conséquences de ce décès (bouleversements dans la dynamique familiale ; désorganisation dans la vie quotidienne ; enjeux matériels et économiques, etc.)[[8]](#footnote-8) ».

Nous avons pu évoquer le chagrin lié à la perte de son père avec l’adolescente. J. a pu dire que si son « père avait été là, elle n’en serait pas là ; elle serait chez lui ; il était tout pour moi ». Je crois que c’est là, qu’a eue lieu la fracture, pour ne pas dire la rupture de J. avec le monde des « inclus ». Et pourtant, elle tente et retente inlassablement de retourner auprès de sa mère, reste de loin en loin, « satellite ». L’ambivalence du discours maternel ne permet pas à la jeune fille de se rassurer sur sa place, elle vient donc l’interroger sans cesse, afin de vérifier sa légitimité au sein de la famille, peut-être ?

J. me disait être favorable à la mise en place d’un suivi thérapeutique, concernant notamment un possible accompagnement dans le cadre d’un travail de deuil à accomplir.

En quoi consiste le travail de deuil ? L. LAUFER, en préface de *Deuil et Mélancolie* évoque la « Métaphore du tissage ou de la ligature : pour que les bords de la cicatrice soient bien rejoints, il faut que les fils soient suffisamment noués afin qu’ils cèdent d’eux-mêmes, qu’ils lâchent. […] . Un investissement du lien tel qu’il en vient au détachement. Il ne s’agit donc pas d’une acceptation ou d’une résignation au fait que l’objet n’existe plus, mais d’une recherche d’intimité avec cet objet, d’une volonté de savoir ce qu’il en est de la mort et du mort, et par conséquent de comprendre les coutures et les fils qui tissent une vie [[9]](#footnote-9)»

L’accompagnement proposé n’a pas pu être mis en place dans la mesure où la jeune ne s’est pas présentée. Il me semble que l’adolescente n’était pas prête à engager ce « travail ». J. est capable de raisonnement, elle semble reconnaitre l’intérêt, je pense, de telles démarches de soins, pour elle. Cependant, elle ne dispose pas de la disponibilité nécessaire, à ce moment, pour effectuer cette démarche. Peut-être que l’errance, pourrait être une conséquence de son « indisponibilité » (psychique) et non une cause, une forme de palliatif ? Peut-être que le « mouvement » est une façon de s’assurer d’être vivant, en opposition à une vie sédentaire, « immobile » ?

« L’adolescence est une période tout à fait particulière. Ce passage de l’enfance à l’âge adulte est marqué par la puberté et le bouleversement du corps mais aussi par la prise d’autonomie à l’égard des parents. C’est une période où l’adolescent est confronté à de multiples pertes. […] la puberté entraine de profondes transformations à la fois physiques, psychiques et pulsionnelles qui rendent nécessaires chez le jeune une prise de distance par rapport à ses objets infantiles et ses anciens centres d’intérêt.[…] Le processus adolescent qui conduit au passage de l’infantile au pubertaire est donc en lui-même un temps de deuil symbolique tant du coté de l’adolescent que de ses proches. La mort d’un proche vient interférer le processus adolescent à plusieurs niveaux intimement liés : la maitrise, la prise de risque, la limite, l’autonomisation […][[10]](#footnote-10) ».

Les liens familiaux de J. étaient déjà fragilisés. La perte de la figure d’attachement, tenue par son père, a « obligé » J. a chercher de nouvelles figures d’attachement fortes. L’adoption du « noyau dur d’amis » et de sa chienne y participe pleinement. En perdant son père, J. a perdu la figure parentale qui bien qu’en difficulté pour lui assurer une prise en charge éducative cadrante, lui offrait une attache affective réelle, un attachement et un investissement de sa personne qui semblait la sécuriser. Le décès de Monsieur, l’inadéquation des soins apportés ensuite par sa mère, la plonge dans un isolement, où partir semblait sa seule issue, seul moyen de survivre (à ce décès ?) peut-être ?

Selon Freud : « l’épreuve de la réalité a montré que l’objet aimé n’existe plus et elle somme l’endeuillé de soustraire toute sa libido de ses attachements à cet objet[[11]](#footnote-11) ». Est-ce que les mouvements liés à l’errance et l’étourdissement par des prises de toxiques peuvent s’apparenter à une façon de s’aider à « soustraire toute sa libido de ses attachements » à son père ? L’errance ne se résume pas à une forme de transhumance et de mouvements physiques, mais à de trop nombreux mouvements psychiques que la consommation de drogues et d’alcools chercherait à anéantir ? Absence de pensées de souffrances de souvenirs…

1. LE RAPPORT AU CORPS, DE SON USAGE DANS L’ERRANCE (soin du corps, soin de l’âme)

Nous avons évoqué au cours du DIU que « l’adolescence est un temps de travail. L’enfant doit intégrer pendant ce temps les changements dont son corps sera le siège ». Dans le cadre d’un mode de vie errant, le corps est mis à rude épreuve. Il ne s’agit pas que de l’adoption d’un « look ». J. reconnait ne pas toujours manger à sa faim, et que « boire (de l’alcool) permet d’oublier le froid, ça fait dormir quand on a faim ».

D. LE BRETON écrit, en évoquant les jeunes en errance, qu’ « ils vivent souvent dans une constante dévalorisation de leur corps, soit à cause d’évènements antérieurs (inceste, violences sexuelles ou physiques, etc.), soit à cause de leur mode d’existence, le corps se muant en simple instrument de la survie. Détaché de soi, il n’est plus le lieu irréductible de l’identité.[…] du fait de son mode de vie, de l’absence de soins, des conséquences de son gout pour l’alcool et autres toxiques dont il fait souvent un usage immodéré, le jeune errant est confronté à des problèmes de malnutrition, d’infections, d’accidents sur la voie publique.[…]. Comblant le vide par une prise d’innombrables toxiques associées à l’alcool, sans même chercher à planer ou à se procurer des sensations, la quête est plutôt celle de l’absence, du coma.[…][[12]](#footnote-12). »

Approcher J. par le soin à apporter à son corps a été ma première « porte d’entrée » vers elle. Les conditions d’hygiène et d’alimentation, le risque de carences, d’infections, les épisodes de gale et de teigne, la gênant au quotidien, me semblaient une approche toute indiquée. En effet, au-delà de ses vêtements, elle apparait dans un état physique dégradé lorsque je la rencontre. Elle parait amaigrie au fil des mois. Nous avons donc convenu que je lui prenne un rendez-vous avec un médecin, afin qu’elle puisse réaliser un bilan médical. Cela semblait correspondre à une attente de la jeune fille, qui n’a pas hésité. Je lui ai remis une copie de son attestation CMU, afin qu’elle puisse si besoin accéder aux soins qui pourraient lui être nécessaires dans l’intervalle. Et J. de s’exclamer « si j’avais su, j’ai eu mal aux dents pendant une semaine ! ». Elle tente de prendre soin d’elle : interpeller pour obtenir les documents lui permettant l’accès aux soins, respecter le traitement… Toutefois, les conditions d’hygiène dans lesquelles elle évolue, font qu’elle se trouve toujours entre deux traitements. Sa mère devant son état de santé s’alarme et m’interpelle. Cependant, Madame a bien du mal à accompagner sa fille vers le soin. «  Des enfants qui ne sont pas reconnus dans leur qualité, leur dignité d’être des sujets de la demande, sont des enfants qui vont envoyer des signes d’alarmes avec le corps[[13]](#footnote-13) ». Je tente par ce biais, de commencer à développer « un réseau » de professionnels autour de J. Elle ne se présentera pas. Je me suis trompée, dans l’exécution de mon beau projet… Toutefois la jeune, en fonction du lieu où elle se trouvait a pu expliquer savoir où se rendre pour bénéficier de soins. Armée de sa copie d’attestation de CMU, elle a pu se rendre chez le médecin. Cette perspective est plutôt rassurante quant au soin qu’elle est encore capable de s’apporter et à l’importance qu’elle accorde à sa santé.

Par ailleurs, J. admet en février s’alcooliser quotidiennement. Elle semble relativement consciente du préjudice qu’elle porte tant à son corps qu’à ses facultés de discernement lié à un état alcoolisé. Mes paroles semblent bien vaines, même si ses réponses me laissent entendre qu’elle n’y est pas insensible.

« Une conduite à risque n’est pas seulement la recherche d’une simple intensité d’être, ou d’un défi pour s’imposer dans un monde problématique, elle nait parfois de l’indifférence quand le retrait hors de l’existence devient trop sensible et que le gout de vivre ne pèse plus guère. Le prix attaché à sa propre personne se confond à la grisaille d’un quotidien sans horizon ou marqué de douleur, l’indifférence à soi provoque alors l’exposition à un danger qui n’est plus directement perçu comme tel par lassitude. […] Forme inconsciente d’une volonté moins de mourir que de ne plus être là, quête de blancheur allant jusqu’à l’effacement. La blancheur est une forme de démission de soi dans la pesanteur d’une existence qui n’est plus là que par surcroit[[14]](#footnote-14). »

Cette forme de « disparition » au monde et à soi m’interpelle. Cette blancheur me semble être le plus redoutable point à dépasser pour l’adolescent(e). J’espère que J. fera partie de ceux pour qui, dans l’errance, il est possible de trouver ou retrouver de la couleur à leur existence.

1. LES FONCTIONS PSYCHIQUES DE L’ERRANCE

L’errance pourrait elle figurer autre chose qu’une façon de disparaitre à soi et au monde ? Quête identitaire extrême, l’errance ne pourrait elle pas être la possibilité pour J. de se trouver, d’éprouver ses limites, ses forces ? Le décès de son père, le discours et l’absence de place au domicile maternel ont concourus à ce que J prennent ce que j’espère n’être qu’un « détour » pour se trouver. La réalité de l’errance laisse difficilement entrevoir en quoi celle-ci pourrait s’apparenter à un temps de création ou recréation, lorsqu’il dure et que le jeune ne peut (ou ne veut ?) établir de liens avec un « aidant professionnel ». Et pourtant, certains anthropologues reconnaissent à l’errance des fonctions psychiques.

Pour David Le Breton, les conduites à risque, « sont des manières de forcer le passage en brisant le mur d’impuissance ressenti devant une situation. Elles témoignent de la tentative de s’en extraire, de gagner du temps pour ne pas mourir, pour continuer encore à vivre.[[15]](#footnote-15) » Peut-être que J. se sentait si mal, enlisée dans un deuil difficile pour l’ensemble de la famille, où les différents membres semblent indifférenciés, qu’il lui a fallu rompre avec ce quotidien ? Madame dit : « nous n’allons pas bien », parfois « je ne vais pas bien » mais aucunement J ne va pas bien. S’inscrire dans l’errance semble être le moyen de (sur)vivre pour lequel la jeune a opté .

« L’errance exprime une volonté d’échappement vis-à-vis des autres et de soi-même. Il ne s’agit pas pour la personne de se soustraire uniquement aux conflits qui marquent sa vie. Il est également question de tenter de maitriser ses pulsions et les tensions de son propre vécu personnel[[16]](#footnote-16) ». Ainsi, errer permet à la jeune fille d’éviter de se confronter à sa réalité et notamment la mort de son père et l’extrême solitude qu’elle dit ressentir et au discours rejetant de sa mère.

Evoquant les mineurs en errance, Olivier DOUVILLE écrit que « leur rapport à la loi commune est très fragile et c’est un rapport de survie. La complexité réside en ce que l’injonction qui leur intime de partir est à la fois leur ennemi et leur socle. […] Une des fonctions psychiques de l’errance est sans doute de traiter afin d’en venir à bout, cette détermination d’expulsion. Pour cela, le jeune errant utilise jusqu’à l’épuisement ce que cette voix ordonne de faire[[17]](#footnote-17)[…] ». J. se sert-elle de cet entre-deux mondes pour tenter de résoudre ses conflits internes (la reviviscence du conflit œdipien non résolue et aboutie?)

« Les conduites à risque sont aussi des manières ambivalentes de lancer un appel aux plus proches. Elles forment une manière ultime de fabriquer du sens et de la valeur. Témoignant de la résistance active du jeune et de ses tentatives de se remettre au monde, elles s’opposent au risque plus incisif de la dépression ou de l’effondrement radical du sens. Ce sont des techniques de survie, en dépit des conséquences qu’elles entrainent, elles possèdent donc un versant malgré tout positif : elles favorisent la prise d’autonomie du jeune, l’expérimentation sur soi, la recherche de ses marques ; elles sont un moyen de se construire une identité. […] Paradoxalement pour certains jeunes, le risque est davantage qu’ils restent emmurés dans leur mal de vivre, avec peut-être un jour une issue radicale. Les turbulences provoquées par les conduites à risques illustrent une volonté de se défaire de la souffrance, de se débattre pour accéder enfin à soi.[[18]](#footnote-18) »

Madame ne semble pas mesurer le désarroi de sa fille. Elle met en avant les dégâts liés au chien à son domicile, ce que risque de penser son nouvel époux, son impossibilité de « garder » sa fille à son domicile. Les « appels » de la mineure demeurent incompris par Madame. Cette dernière ne semble adresser que des reproches à la jeune fille, regrettant l’enfant qu’elle était et les « beaux cheveux » qu’elle avait alors. Elle ne perçoit pas le besoin de la jeune fille à se démarquer, à tenter d’exister en dehors de la cellule et du « chagrin » familial. Cette recherche est risquée. J. parait convaincue de poursuivre par moment, un « idéal » de vie. Cette période semble s’apparenter à une quête initiatique. Une recherche de nouveaux repères, nouvelles valeurs, pour pallier à la perte de ceux véhiculés par son père ? Bouger pour ne pas s’effondrer ?

« Les raisons de mettre en danger sa vie sont nombreuses et mêlées […] Le flou insécurisant avec le monde, l’impression d’être étouffé ou dans le vide projettent dans les mêmes conduites de sollicitations symboliques de la mort, dans une quête de limites pour exister. Ce qu’il ne trouve plus chez lui, la certitude intérieure que sa vie a un prix et qu’il a sa place au sein du lien social, le jeune le cherche ailleurs de manière décousue et dans un corps à corps avec le monde et les autres. Les conduites à risque s’enracinent dans un sentiment confus de manque à être, de souffrance diffuse. L‘intention n’est nullement de mourir, mais de tester une détermination personnelle, de chercher une intensité d’être, de traduire aussi un cri, un malaise, tout cela mêlé dans une quête qui ne trouve souvent sa signification que dans l’après-coup de l’évènement.[[19]](#footnote-19) ». L’errance pourrait ainsi permettre, en dépit du risque de se perdre, de peut-être se trouver et s’éprouver.

« La perception du risque est une mesure personnelle du danger, elle relève d’une signification propre, non d’un aveuglement, ou d’une prétendue irrationalité. L’individu sait le plus souvent reconnaitre les périls qu’il encourt à persister dans ses conduites, mais il n’imagine guère s’en défaire sans que son existence toute entière vacille. Le comportement est nécessaire à son équilibre, il remplit une fonction paradoxale de protection même s’il hypothèque peut-être l’avenir[[20]](#footnote-20). »

J. tente de trouver un équilibre, son équilibre. Si elle parait sensible aux discours de prévention en direction de son mode de vie, je pense qu’elle perçoit un risque plus grand à en changer ou modifier certaines de ses pratiques. Ainsi, J. se protège-t-elle d’un possible « effondrement » moral ?

PARTIE 3 : PRATIQUES ET PERSPECTIVES

A- L’ERRANCE : SEULE ISSUE, MOYEN DE SURVIVRE ?

J. était-elle vouée à se retrouver en situation d’errance ? Accompagnée dans le cadre éducatif depuis son enfance, cet écueil m’interroge. Force est de constater que moi inclus, les travailleurs sociaux ont échoué, en quelque sorte, à permettre à cette jeune fille de trouver d’autres repères, d’autres adultes sécurisants. Faire en sorte qu’elle puisse se donner les moyens d’exister autrement qu’au sein de la rue. Longtemps, j’ai cherché un moyen d’accrocher cette jeune fille, me questionnant sur ma fonction auprès d’elle. Certes accueillante, J. n’adhère pas réellement aux propositions qui lui sont faites, ou plutôt, ne semble pas en mesure d’y adhérer. Je pense que comme elle le dit, elle le désire mais ne s’en sent pas capable. Rencontrée en fonction de son bon vouloir, elle maitrise le suivi proposé. Sans cris, sans revendications du genre « je fais ce que je veux », paraissant tellement perdue et mal, elle demeure dans une forme de toute puissance. Les solutions qui lui sont proposées l’effraient. Elle semble ne pas pouvoir investir les propositions faites ou même l’idée qu’elle puisse accéder à « autre chose ». Elle explique « avoir pris gout à cette vie-là » et lorsque je lui renvoie que cette vie ne peut être que temporaire, que nous évoquons son avenir, elle semble rêver d’une vie « plus stable ».

Si le quotidien d’un jeune errant, d’une jeune fille qui plus est, est particulièrement difficile et « âpre », il apparait que pour certains jeunes, ce temps, cet entre-deux mondes, peut se révéler n’être qu’un temps de passage. Un temps créatif, de quête identitaire, où nous pouvons espérer si l’adolescent(e) ne se perd pas, qu’il (elle) puisse sortir de cette période de vie, grandi(e). « Le passage est un temps de marge, et la marge, comme le marginal, reste le lieu de toutes les potentialités[[21]](#footnote-21). » Je ne peux qu’espérer pour J., que cette expérience, cette quête identitaire extrême, lui permettra de se trouver, et à terme de trouver du sens à son existence.

Cependant, elle disparait de nombreuses semaines, les rendez-vous se font sans elle ou sont annulés. Elle exprime des regrets ensuite, s’accable parfois, mais ne peut pas mettre à exécution certains des désirs qu’elle semble nourrir pour elle.

La question qui m’habite demeure comment accompagner un(e) adolescent(e) en situation d’errance, alors même qu’il ou elle bénéficie d’une mesure de protection ? Comment dans un cadre si particulier, où nous devons veiller au bon développement et à la construction de la vie et de l’avenir de ce jeune, accepter que notre mission ne puisse être effectuée et aboutir en quelque sorte. Car ce que nous percevons comme nécessaire pour ces jeunes ne l’est pas forcément pour eux, leur absence à nos demandes d’entretiens en est l’illustration. Parce que leur projet ou absence de projet, selon le point de vue que l’on adopte, ne cadre pas nécessairement avec les normes d’insertion et de « réussite », de projet personnel que nous sommes missionnés pour favoriser. Doit-on considérer comme un échec dans notre travail le refus d’un jeune, de rentrer dans le moule que nous souhaitons lui façonner ? Est-il (elle) si associé(e) que cela à son propre projet ? En a-t-il un ? Est-ce qu’obtenir un diplôme, une formation, accéder à l’autonomie est la seule voie pour se réaliser ? On ne peut pas nier les dangers que recouvre ce mode de vie. Où conduit-il ? Est-ce que l’errance peut permettre de se trouver ou de se perdre encore plus ? Il n’est pas possible de pouvoir fermer les yeux et de se convaincre que tout ira bien… Comment ne pas s’accabler de ne pas avoir réussi à construire un lien suffisamment sécurisant pour permettre à ce jeune de s’accrocher, de croire suffisamment en lui, pour tenter une autre vie. Doit-on « normaliser » les jeunes que nous accompagnons ?

« Accompagner est-ce reconduire dans les normes, ou aider à tracer son chemin ?[[22]](#footnote-22) » interroge F. CHOBEAUX. Cela a généré une véritable remise en question de mon positionnement professionnel. Au-delà des attentes de notre hiérarchie, du magistrat, des familles, quelle est ma fonction auprès de cette adolescente ? Qu’est-ce qu’elle attend de moi, elle ? Comment je peux lui être utile pour qu’elle poursuive son propre cheminement, en dehors des chemins battus, puisque c’est celui qu’elle a emprunté ? Cela m’a demandé de me désolidariser de « cette obligation d’insertion » qui pèse sur les épaules du référent. Tenter de maintenir un lien, une relation d’aide, sans obligation de résultat. Cela n’a pas été simple. « L’accueil, la rencontre, la séparation, parfois l’initiation, d’un sujet, accueillant ou accueilli, éduquant ou éduqué, […] mettent en travail le passage, la place de l’autre.[[23]](#footnote-23) » Aider à devenir soi, quelle que soit la voie empruntée, reste l’un de mes objectifs professionnels prioritaires.

B – GARDER A L’ESPRIT LE SUJET DESIRANT…

« […] l’histoire d’un enfant en tant que sujet ne débute que quand on commence à l’écouter[[24]](#footnote-24) » écrit Maurice Berger. Ainsi, bien qu’allant à l’encontre de nos idéaux d’insertion, est-ce que rester à la disposition de l’adolescent(e), sans chercher à le formater, à adhérer à une prise en charge qu’il refuse est « satisfaisant » ? Car à vouloir forcer le lien et mener à bien l’exécution de la mesure d’accompagnement ne risque-t-on pas de « dégouter » l’adolescent(e), tant son mal-être ne serait pas entendu ? Cela ne concourrait-t- pas au risque d’être catalogué par le ou la mineure comme personne incapable d’être ressource pour lui ? Prendre le risque dans ce « forçage », de ne pas être sollicité en cas de besoin ? Accepter de n’être sollicité  qu’en cas de besoin ? Permettre à ces jeunes de garder foi en l’humain serait-ce suffisant ? Puis-je m’en contenter et être satisfaite de l’accompagnement proposé ?

Dans ce lien que j’ai le sentiment de ne pas réussir à maintenir, comment continuer à trouver du sens et de « l’utilité » à mon intervention auprès d’elle ? Certes, je continue à solliciter sa mère, la situation de la jeune est régulièrement abordée avec mon responsable et mon équipe, dont la psychologue. Je crois humblement, qu’avoir véhiculé auprès de la jeune, ma disponibilité à son égard et la possibilité d’engager un projet elle en manifeste le désir, me permet un certain « apaisement ». Car si elle est absente physiquement, elle ne l’est pas dans mon esprit. Je lui adresse des courriers dans ce sens.

Comment ne pas s’interroger sur « l’avant » ? D’autres travailleurs sociaux ont accompagné la famille, depuis longtemps. Je me questionne sur ce qui me semble avoir été une « impossibilité » de nouer des relations suffisamment sécurisantes avec d’autres adultes qui auraient permis à la jeune de se poser. Et pourtant, ces relations ont certainement eues un impact sur la jeune, car sans cela, elle ne m’aurait pas « accueillie » si chaleureusement.

De ce qu’accompagner J. m’aura appris, je retiens la nécessité de respecter l’extrême blessure et manifestation de la souffrance du mineur, la nécessité d’être dans une véritable écoute, l’obligation de ne pas faire coller notre désir sur celui du mineur ; accepter qu’il y a d’autres chemins possibles et mettre à disposition du jeune, par le biais de la connaissance, les moyens de solliciter de l’aide, où et à qui demander, en cas de besoin. Au final, tenter de lui permettre de sortir de son isolement…

Tenter de permettre à un jeune de devenir sujet et d’essayer de se réaliser, lorsque l’on exerce en EDS, revient à mettre en œuvre, en liens avec différents partenaires (structure d’accueil, centre de soins, magistrat, famille du jeune…) un projet conçu autour et avec le jeune. Le référent est garant du projet, il n’en est pas le maitre, pas de toute puissance illusoire, de droit de faire ou défaire.

Reste un principe de réalité : on ne peut pas aider quelqu‘un qui ne le souhaite pas. La loi française oblige (et tant mieux) à protéger les mineurs. Y a-t-il moins de danger pour un jeune de vivre dehors à 18 ans et un jour, qu’à 17 ans et 364 jours ? Car le cap de la majorité n’est pas anodin. Au-delà, c’est la « mobilisation » du jeune qui permet à l’Inspecteur ASE de se positionner pour un éventuel accompagnement éducatif. Or, avoir 18 ans ne rend pas invulnérable… C’est donc là tout l’intérêt de mettre en lien l’adolescent avec des partenaires susceptibles de poursuivre leur intervention au-delà de sa majorité.

Supporter « l’échec du lien » et s’accommoder du fait que l’adolescent(e) ne court pas après nous ; Faire en sorte de lui donner les moyens d’avoir assez de connaissances et de réseau pour pouvoir solliciter de l’aide ; Lui permettre en véhiculant un soutien authentique, de garder confiance en l’espèce humaine, et plus précisément, celle des travailleurs sociaux et autres soignants. Voilà les objectifs que je me suis fixé progressivement avec J.

C – … MALGRE LES LIMITES DU CADRE D’INTERVENTION EN EDS

Je me souviens qu’en formation d’éducateur spécialisé, on nous rappelait régulièrement que nous étions « artisans de la relation », on nous a enseigné des « techniques éducatives », que nous pourrions remettre en place au sein des différents espaces que nous allions investir. Force est de constater que si la possibilité de monter des projets en foyers de l’enfance a été possible, en EDS, cela s’avère plus difficile.

J’ai la chance d’évoluer au sein d’une équipe soutenante, avec laquelle nous échangeons autour des situations souvent complexes que nous accompagnons. Nous échangeons nos contacts, « faisons jouer nos réseaux », tentons de trouver des solutions « adaptées » et de proposer des projets individualisés. Or, le cadre de la protection de l’enfance nous impose de façon assez arbitraire, de travailler avec les lieux disposant de l’agrément ASE. Ainsi, exit toutes les associations ayant développé une approche spécifique d’un public très ciblé. Dans cette extrême adolescence, que les jeunes errants vivent, il serait souhaitable d’assouplir notre cadre d’intervention.

F.CHOBEAUX écrit que certains jeunes en errance « ont connu les interventions de la prévention secondaire […] l’ensemble des institutions du travail social et de l’intervention éducative spécialisée, se sont trouvés ici en échec puisque leurs interventions ont été inopérantes avec ces jeunes-là.[[25]](#footnote-25)»

Qu’est-ce qui peut rendre nos propositions et notre intervention inopérantes en EDS? Le cadre offert ne permet pas la souplesse et la disponibilité nécessaires, à mon sens, pour recevoir des jeunes ayant des difficultés à se conformer à un cadre relativement strict. Les jours, horaires, les lieux presque, pour se rencontrer sont « formels ». Certes, nous disposons d’un peu de latitude pour partager un déjeuner, un café… On pourrait se promener, se retrouver dans un lieu neutre… Etrangement, J. ne s’est jamais présentée lorsque je lui ai proposé que nous déjeunions ensemble… A 3 reprises… Alors qu’elle a pu se déplacer en entretiens au sein du service … Je ne me l’explique toujours pas… Est-ce que cette démarche sortait trop du contexte d’accompagnement, trop de proximité, trop « affectif » peut-être ? Il est impossible de garder libres de nombreux créneaux permettant aux jeunes de pouvoir se présenter au service spontanément. Sans prévenir de leur venue, ils ont de grandes chances de nous trouver absents ou en entretien… Difficile alors, pour ces jeunes de planifier ce type de rendez-vous…

Il me semble que le cadre de la prévention spécialisée, disposant de plus de souplesse, s’y prêterait de manière plus adaptée. Cependant, du fait des mouvements géographiques de la jeune puis de l’impossibilité pour moi de la localiser, impossible de me rapprocher d’un service de prévention afin d’alerter sur la situation de cette jeune fille.

Certaines logiques (économiques ??) dépassent la simple éducatrice que je suis. Difficile alors de rester « créative ». On parle de « projet individualisé pour l’enfant ». Nous tendons à essayer de construire un projet spécifique autour de chaque situation d’enfant, afin de répondre à leurs besoins personnalisés. Ces projets peuvent être conditionnés par des logiques parfois économiques … Pour autant, nous sommes légion à batailler, à « vendre » nos projets atypiques, pour des jeunes dont les multiples souffrances s’expriment de manières tout aussi multiples. Et parfois, ces projets aboutissent. Pour ceux qui agitent, font du bruit, des dégâts, mais pour ceux qui « disparaissent » sans bruit ?

François CHOBEAUX écrit que « l’enclenchement d’une intervention ne signifie pas automatiquement qu’il y aura résolution […] ». Il explique que « parfois des conceptions peu ouvertes et dynamiques de l’action éducative et sociale » n’ont pas permis une intervention adaptée. Il émet l’hypothèse que « la lourdeur institutionnelle des dispositifs d’accompagnement social, et leur relative inadaptation au fonctionnement d’enfants et de jeunes se situant dans l’immédiateté et l’impulsivité[[26]](#footnote-26) » pourraient être à l’origine de l’échec de ces prises en charge.

Si l’ouverture est possible, vers des structures « alternatives », pour les mineurs porteurs de handicap, par exemple, elle devrait l’être pour les mineurs en errance. En tenant compte de l’expression de leurs craintes, dans le respect d’un rythme qui ne sera pas forcément le notre. Les lieux collaborant au sein du réseau « La Nouvelle Cordée » par exemple, l’ont bien compris. Le cadre d’intervention et les possibilités d’orientations sont trop « étroits ». J. le verbalise, « une vie rangée » l’effraie, elle « ne sait plus, est perdue ». Lui proposer un lieu d’accueil, n’offrant pas une souplesse dans le cadre et l’organisation, semble voué à l’échec.

Au regard de l’absence de contraintes et de responsabilités offertes par le mode de vie errant, (bien qu’illusoires), difficile d’envisager de reprendre un quotidien codé, ritualisé autour d’une mobilisation professionnelle, de la construction d’un « projet personnel » et non plus autour de la recherche de son seul plaisir ou de l’oubli. Difficile de se confronter à soi, aux autres, de mener un combat presque. Mon beau projet d’établir un réseau de professionnels autour d’elle a pris l’eau… Mais je crois au nécessaire travail partenarial qu’implique l’accompagnement éducatif d’un(e) mineur(e). Et ce travail de réflexion m’a permis de garder un cap à suivre. En effet, un peu désorientée suite à « l’échec » de la mise en lien de la jeune avec l’association MEITIS, j’ai pu échanger avec d’autres étudiants qui me font comprendre que si la jeune peut avoir une image préservée et relativement sécurisante des travailleurs sociaux, alors je n’aurais pas trop mal œuvré. F.CHOBEAUX écrit qu’« Accompagner les jeunes en errance dans leurs projets n’est pas naviguer sur un long fleuve tranquille.[[27]](#footnote-27) ». J’ajouterai qu’il nous faut avoir (ou tenter d’être, de devenir ?) une assez bonne boussole.

CONCLUSION

Accompagner une jeune qui vit en errance, avec les dangers, les incertitudes et les absences de l’adolescente que cela implique, n’est pas aisé. Pas de cris, mais un hurlement silencieux, assourdissant…J’étais novice dans ce type d’accompagnement.

Il s’est agit pour moi, de la découverte d’un monde. Missionnée pour permettre à des jeunes gens de vivre de manière la plus autonome possible, parfois en dehors de tout regard parental, de tout lien familial, je me suis sentie souvent, bien inutile à J. Elle ne rejette pas l’intervention des travailleurs sociaux, ni l’idée d’échanger avec eux, mais elle fuit tout ce qui peut s’apparenter à une contrainte. Une audience se tiendra en septembre prochain, juste avant qu’elle ne soit majeure. Elle sera libre de demander la poursuite de son accompagnement ou se trouvera libérée de celui-ci.

Ainsi, près de 15 ans après le début de ma formation initiale, se redéployent la nécessité d’accueillir l’Autre en toute humilité, de poursuivre un travail d’écoute et de construction de lien authentique, dans le but d’apporter et d’accorder un regard suffisamment bienveillant et confiant pour tenter de permettre à l’enfant ou à l’adolescent de pouvoir s’y appuyer et développer suffisamment de confiance en lui pour pouvoir s’en détacher ensuite. Je continue de m’y efforcer jour après jour.

J. KORCZAK dans ses aphorismes, note « J’ai lu des livres intéressants. Maintenant je lis des enfants. Ne dis pas : je sais déjà. Je lis une fois, puis une deuxième, une troisième et une dixième fois le même enfant, et je ne sais pas beaucoup, car l’enfant est un monde, un monde immense qui existe depuis longtemps, et qui continuera d’exister. Mais que sera la suite ?[[28]](#footnote-28) ».

Ainsi, je ne crois pas, si d’aventure je devais accompagner un(e) autre mineur(e) présentant une problématique d’errance, que je cheminerai près de lui ou d’elle de la même façon, après avoir rencontrée J. et après avoir tenté de découvrir la grande fragilité qu’il ou elle cache, loin des regards. Je me sens plus sensibilisée et « avertie » concernant cette problématique, désormais. Et je continue de lire…

BIBLIOGRAPHIE

BERGER M. (2003). L’échec de la protection de l’enfance. Paris. Dunod.

CHOBEAUX F. (1996). Les nomades du vide. Paris. Editions La Découverte/Poche pour la présente édition. (2011).

CHOBEAUX F. (2009). Intervenir auprès des jeunes en errance. Paris. Editions La Découverte

DEQUIRE A-F, JOVELIN E. (2009). La jeunesse en errance face aux dispositifs d’accompagnement. Rennes, Presses de l’EHESP.

DOUVILLE O. (Dir). (2014). Clinique psychanalytique de l’exclusion. Paris. Dunod.

FREUD S. (1917). Deuil et mélancolie. Paris. Editions Payot et Rivages pour la présente édition. (2011).

HOUSSAYE J. Janusz Korczak, l’amour des droits de l’enfant. Portraits d’éducateurs. Hachette livre, 1999, PARIS.

LE BRETON D. (2002). Conduites à risque. Paris. PUF.

LE BRETON D. (2007). En souffrance Adolescence et entrée dans la vie. Paris. Editions Métailié.

PIMOR T. (2014). Zonards Une famille de rue. Paris .PUF

ROMANO H. (Dir). (2015). Accompagner le deuil en situation traumatique. Paris, Dunod.

1. Sens et Méthode (2012). Guide de l’Aide Sociale à l’Enfance du VAL-DE-MARNE. Communication interne. P125 [↑](#footnote-ref-1)
2. D.LE BRETON. (2007). En souffrance P136 [↑](#footnote-ref-2)
3. T.PIMOR. (2014). Zonards Une famille de rue P50-51 [↑](#footnote-ref-3)
4. F.CHOBEAUX. (1996). Les nomades du vide P27-29 [↑](#footnote-ref-4)
5. D.LE BRETON. (2002). Conduites à risque p128-129 [↑](#footnote-ref-5)
6. F. CHOBEAUX. (2009). Intervenir auprès de jeunes en errance p43 [↑](#footnote-ref-6)
7. F. CHOBEAUX. (2009). Intervenir auprès de jeunes en errance p 48-51 [↑](#footnote-ref-7)
8. H.ROMANO. (2015). Accompagner le deuil en situation traumatique p8 [↑](#footnote-ref-8)
9. L.LAUFER. In préface de Deuil et Mélancolie P31 [↑](#footnote-ref-9)
10. H.ROMANO. (2015). Accompagner le deuil en situation traumatique P83 [↑](#footnote-ref-10)
11. S.FREUD. (1917). Deuil et Mélancolie p47 [↑](#footnote-ref-11)
12. D.LE BRETON. (2002). En souffrance p138 [↑](#footnote-ref-12)
13. O.DOUVILLE.(2014). Clinique psychanalytique de l’exclusion p 117 [↑](#footnote-ref-13)
14. D.LE BRETON. (2002). Conduites à risque p131 [↑](#footnote-ref-14)
15. D.LE BRETON. (2002). Conduites à risque p 90 [↑](#footnote-ref-15)
16. F.DEQUIRE. (2009). La jeunesse en errance p87 [↑](#footnote-ref-16)
17. O.DOUVILLE. (2014). Clinique psychanalytique de l’exclusion p 124-125 [↑](#footnote-ref-17)
18. D. LE BRETON. (2002). Conduites à risque p88 [↑](#footnote-ref-18)
19. D.LE BRETON. (2009). Conduites à risque P86-87 [↑](#footnote-ref-19)
20. D.LE BRETON. (2009). Conduites à risque p56 [↑](#footnote-ref-20)
21. T. GOGUEL D’ALLONDANS. (2002). Rites de passage, rites d’initiation p65 [↑](#footnote-ref-21)
22. F.CHOBEAUX. (2009). Intervenir auprès de jeunes en errance p57 [↑](#footnote-ref-22)
23. T.GOGUEL D’ALLONDANS. (2002). Rites de passage, rites d’initiation p 118  [↑](#footnote-ref-23)
24. M.BERGER. (2003). L’échec de la protection de l’enfance p15 [↑](#footnote-ref-24)
25. F.CHOBEAUX. (1996). Les nomades du vide p81-82 [↑](#footnote-ref-25)
26. F.CHOBEAUX. (1996). Les nomades du vide p 84 [↑](#footnote-ref-26)
27. F.CHOBEAUX. (2009). Intervenir auprès de jeunes en errance p63 [↑](#footnote-ref-27)
28. « Aphorismes de Janusz KORCZAK in *l’Enfant différent, témoin de notre société. Korczak aujourd’hui* (1985, pp. 105-109, Cousset, DelVal) » in HOUSSAYE J. (1999). Janusz Korczak, l’amour des droits de l’enfant. p 89

    [↑](#footnote-ref-28)